CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE LÉRY

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 8 juillet 2019 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger

M. le conseiller Michel Robillard

M. le conseiller Éric Pinard

M. le conseiller Paul Leclaire

M. le conseiller Eric Parent

Mme la conseillère Johanne Dutil

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2019-07-087 <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry:

Accepte l'ordre du jour de cette séance avec modification, soit l'ajout du point 8.2 « Branchement des services d'égout et d'aqueduc – Lot 6 040 091 (10, rue du Parc-Woodland) ».

Adoptée à l'unanimité

2019-07-088 ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2019 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry:

> Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, indique dans une lettre datée du 21 juin 2019 que dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023, la Ville de Léry recevra 1 211 167 \$, répartis sur cinq ans.

Le directeur de la Direction de la vérification du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, M. Nicolas Roy, indique dans une lettre datée du 2 juillet 2019 que suite à la correspondance datée du 13 mars 2019 constituant un avis concernant un constat de nonconformité dans le cadre du projet d'implantation de réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le secteur des Parcs et sur diverses rues, le Conseil municipal a satisfait à la demande du ministère en lui indiquant qu'elle avait déjà adopté le règlement numéro 2010-409 — Politique de gestion contractuelle, qui mettait en place des mesures concrètes et raisonnables pour s'assurer du respect des lois et règlements en vigueur découlant du cadre normatif de la Ville de Léry.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JUIN 2019

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019.

RECETTES

Les recettes totalisent 3 807 194 \$ soit 75 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2019 - 0 \$.

> PERCEPTION DES TAXES

TAXES 2019

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **2 244 764 \$** soit 66 % sur un global de 3 399 092 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2018 (solde) 71 027 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures

Autres années (solde) 16 458 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à 1 717 414 \$, soit 34 % du budget, réparties ainsi :

Administration	33 %	Urbanisme	30 %
Sécurité publique	46 %	Loisirs et culture	43 %
Transport	53 %	Frais de financement	31 %
Hygiène du milieu	40 %	CMM	107 %

Les dépenses d'investissement en 2019 s'établissent à 172 439 \$.

2019-07-089 PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 30 juin 2019 au montant de 164 756,26 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 164 756,26 \$ pour le mois de juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-090 <u>AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS LIBRE</u>

CONSIDÉRANT QUE les opérations de la présente année démontreront un surplus d'exercice ;

CONSIDÉRANT QU' il est à propos d'affecter une partie de ce surplus pour financer des activités financières futures ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry:

> Affecte une partie du surplus de l'exercice 2019 de la façon suivante :

Eau – Presqu'Île 13 400 \$ - Surplus 2018

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2019-07-091 RÉMUNÉRATION GLOBALE - ADOPTION D'UNE STRUCTURE SALARIALE À ÉCHELON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2018-11-149, accepté l'offre de services de la firme Normandin Beaudry aux fins d'accompagnement dans l'évaluation de la rémunération globale de ses employés ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet accompagnement, en ce qui a trait à la rémunération

globale, la Ville de Léry désire adopter et mettre en place une

structure salariale à échelon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Adopte une structure salariale à échelon, laquelle fait partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.
- Indique que la mise en place de cette structure salariale à échelon est rétroactive au 28 avril 2019, soit le début de la période de paie numéro 10 de l'année 2019.
- Indique que cette structure salariale à échelon est indexée à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son adoption. L'indexation est égale au pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation établi par Statistique Canada et selon le mois de septembre comme référence (Variation 12 mois Tableau 18-10-0004-01).

Adoptée à l'unanimité

2019-07-092 <u>NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT</u>

CONSIDÉRANT QU' il est à propos de nommer des membres bénévoles du nouveau

Comité consultatif en environnement pour une période d'une ou

deux années;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- > Nomme trois membres du Conseil municipal, à savoir : M. le conseiller Michel Robillard, à titre de président du comité (1 an), M. le conseiller Paul Leclaire (1 an) et M. le conseiller Gérald Ranger (1 an) aux fins de siéger au sein du Comité consultatif en environnement de la Ville de Léry.
- Nomme cinq résidents de Léry, à savoir : Mme Janie Haney (2 ans), M. Richard Boursier (2 ans), Mme Liette Lamarre (2 ans), M. Louis Pinard (1 an) et M. Gilles Trahan (1 an), aux fins de siéger au sein du Comité consultatif en environnement de la Ville de Léry.
- > Nomme le responsable du Service de l'urbanisme afin de siéger au sein du Comité consultatif en environnement de la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

RÈGLEMENTS

Aucun règlement

<u>URBANISME – VOIRIE</u>

2019-07-093

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 5 141 634 (1479, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS) (2^E DEMANDE)</u>

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une première demande d'approbation d'un plan d'implantation et

d'intégration architecturale a été déposée le 30 avril 2019,

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été refusée par le Conseil municipal par sa

résolution numéro 2019-06-077;

CONSIDÉRANT QU' une deuxième demande d'approbation d'un plan d'implantation et

d'intégration architecturale a été déposée le 28 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme

pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil

municipal d'accepter la deuxième demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que

déposée avec condition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry:

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la deuxième demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction neuve sur le lot 5 141 634 (1479, chemin du Lac-Saint-Louis), en la Ville de Léry avec la condition de respecter le plan ainsi que les types de matériaux proposés et validés par le Comité consultatif d'urbanisme.
- ➤ Indique que l'émission du permis de construction est dépendante de la version finale du décret provincial 2019 concernant l'implantation d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables.

Adoptée à l'unanimité

CONSIDÉRANT QU'

2019-07-094

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 924, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS) (2^E DEMANDE)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

une première demande d'approbation d'un plan d'implantation et

d'intégration architecturale a été déposée le 8 mai 2019,

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été refusée par le Conseil municipal par sa

résolution numéro 2019-06-079;

CONSIDÉRANT QU' une deuxième demande d'approbation d'un plan d'implantation

et d'intégration architecturale a été déposée le 17 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme

pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil

municipal d'accepter la deuxième demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que

déposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la deuxième demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement du bâtiment principal de la propriété sise au 924, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-095

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1349, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 5 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme

pour étude et recommandation;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil

municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard Appuyé par M. le conseiller Michel Robillard

QUE la Ville de Léry:

> Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant le changement du revêtement extérieur du bâtiment principal de la propriété sise au 1349, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-096

<u>RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN</u> D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE - 1407, CHEMIN **DU LAC-SAINT-LOUIS**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et

d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et

d'intégration architecturale a été déposée le 6 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme

pour étude et recommandation;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil

municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry:

Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant les travaux de rénovations visant l'ajout de brique en façade du bâtiment principal de la propriété sise au 1407, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-097

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1113, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QU'

une demande de dérogation mineure à l'égard du règlement de zonage numéro 2016-451, article 188, tableau 5-2 (1-a.) a été soumise en regard de l'immeuble sis au 1113, chemin du Lac-Saint-Louis sur le lot 5 141 716, afin de permettre que la marge latérale du garage privé isolé sans ouverture soit de 0.89 mètre et que la marge arrière du garage privé isolé sans ouverture soit de 0.95 mètre, ce que la réglementation en vigueur ne permet pas (1 mètre);

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation et que l'avis public, requis en vertu de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), a dûment été publié ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger Appuyé par M. le conseiller Michel Robillard

QUE la Ville de Léry:

> Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de permettre que la marge latérale du garage privé isolé sans ouverture soit de 0.89 mètre et que la marge arrière du garage privé isolé sans ouverture soit de 0.95 mètre, et ce, en regard de l'immeuble sis au 1113, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

2019-07-098

PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE CONTRAT DE **SERVICES** L'AGRANDISSEMENT **D'ACHITECTURE POUR** DE STATION <u>D'ÉPURATION – PROJET V-2018-001 – AVENANT À L'INGÉNIERIE #3</u>

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2018-07-093, octroyé à Tetra Tech QI Inc. le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour l'agrandissement de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2019-02-028, accepté l'offre de services en soutien technique en ingénierie de la firme Tetra Tech QI Inc. afin de fournir une évaluation de la capacité maximale de l'émissaire de la station d'épuration ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2019-06-083, accepté l'offre de services en soutien technique en ingénierie de la firme Tetra Tech QI Inc. afin d'ajouter des travaux à leur mandat (Ajouter un poste de pompage à la sortie de la station d'épuration pour acheminer les eaux traitées à l'émissaire et apporter des modifications à la conduite d'émissaire afin qu'elle puisse fonctionner sous-pression);

CONSIDÉRANT QU'

en vue de déposer les demandes d'autorisations requises pour l'agrandissement de la station d'épuration, une étude écologique, incluant la description d'éventuels milieux humides et hydriques, est requise pour satisfaire les exigences du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques ;

CONSIDÉRANT QUE cette étude n'étant pas incluse dans le mandat initial, la firme Tetra Tech QI Inc. a déposé le 5 juillet 2019 un avenant à l'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la firme Tetra Tech QI Inc. l'avenant en ingénierie afin de fournir une étude écologique, incluant la description d'éventuels milieux humides et hydriques, qui est requise pour satisfaire les exigences du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques, le tout pour un montant de 3 800 \$, taxes en sus, selon l'avenant déposé.
- Indique que le montant pour payer ce contrat sera initialement réparti aux propriétaires, premiers bénéficiaires, selon l'entente à venir relativement au financement des travaux d'agrandissement de la station d'épuration des eaux de Léry.
- > Indique que, s'il y a lieu, un montant pour payer ce contrat pourrait être puisé à même les fonds prévus à la Ville de Léry dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) pour la portion des travaux attribuable au projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie - Phase II.
- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, tout document donnant effet ou concernant la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2019-07-099 BRANCHEMENT DES SERVICES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC - LOT 6 040 091 (10, RUE DU PARC-WOODLAND)

CONSIDÉRANT QU' une demande pour un nouveau branchement aux services d'égout et d'aqueduc par le propriétaire du lot 6 040 091 (10, rue du Parc-Woodland) a dûment été soumise à la Ville de Léry ;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'une demande de soumissions auprès d'un entrepreneur aux fins de réaliser ces travaux, une soumission a été déposée, à savoir:

Les Excavations P & G

10 500 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Les Excavations P & G s'avère être conforme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Michel Robillard Appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil

QUE la Ville de Léry:

- Octroie à Les Excavations P & G le contrat de construction du branchement des services d'égout et d'aqueduc pour le lot 6 040 091 (10, rue du Parc-Woodland) pour un montant de 10 500 \$, taxes en sus.
- > Indique que, selon l'article 36.2 du règlement numéro 2012-418 sur les branchements à l'aqueduc et à l'égout sanitaire, le propriétaire du lot 6 040 091 (10, rue du Parc-Woodland) doit assumer la totalité des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.
- > Indique que des frais d'administration de 5 % s'ajoutent au montant net des frais occasionnés à la Ville de Léry par ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

Aucun dossier

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 juin 2019, il y a eu discussions sur la disposition des matières organiques.

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 juin 2019, il y a eu discussions sur les négociations d'une entente collective avec les chauffeurs d'autobus.

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 12 août 2019.

Compte de taxes municipales 2019 – La deuxième échéance était le lundi 17 juin 2019.

Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie de la Ville de Léry effectue des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

Le service de collecte de branches (déchiquetage) a débuté le mardi 7 mai 2019 et se poursuivra le 1er et le 3e mardis de chaque mois jusqu'au 5 novembre 2019 (exception 15 octobre 2019).

Ligue de Balle molle de Léry - La saison a débuté le mardi 14 mai 2019. Venez encourager les joueurs au Parc Multifonctionnel (rue de la Gare) tous les mardis à partir de 19 heures 30 et tous les jeudis à partir de 19 heures.

Ligue de baseball pour les enfants - La saison a débuté le lundi 3 juin 2019. Venez encourager les joueurs au Parc Multifonctionnel (rue de la Gare) tous les lundis de 18 heures 15 à 20 heures 30 et les mardis de 18 heures 15 à 19 heures 30.

Une session de Yoga a débuté le 4 juin 2019, tous les mardis, de 19 heures 30 à 20 heures 45. La session comptera 10 séances de cours qui se terminera le 27 août 2019 (relâche pour trois semaines). Le coût est de 50 \$ pour la session complète.

Une session de Cardio/Musculation a débuté le 6 juin 2019, tous les jeudis, de 19 heures 30 à 20 heures 30. La session comptera 10 séances de cours qui se terminera le 22 août 2019 (relâche pour deux semaines). Le coût est de 45 \$ pour la session complète.

Le Club Nautique Woodlands est accessible aux citoyens de la Ville de Léry les soirs de la semaine de 18 heures à 20 heures et les fins de semaine de midi à 17 heures depuis le 25 juin 2019. Si la température est trop froide (moins de 22 degrés Celsius) ou s'il y a de la pluie, la piscine sera fermée et il n'y aura aucun accès au terrain.

Le Festi-Léry 2019 a eu lieu le samedi 6 juillet 2019 au Club Nautique Woodlands. La Ville de Léry désire remercier les organisateurs, les bénévoles, les commanditaires ainsi que tous les participants.

Le Souper en Blanc avec la musique du groupe Blue Velvet aura lieu le samedi 17 août 2019 sur le quai municipal de 18 heures à 21 heures. Les billets sont en vente à l'hôtel de ville au coût de 10 \$.

Concerts Léry sur le Lac:

Dimanche, 18 août 2019 Dimanche, 8 septembre 2019

14 heures à l'église Notre-Dame-de-Léry - 25 \$ billet individuel.

Le Festi-Léry Soirée Rock n'Roll de la Ville de Léry aura lieu le samedi 31 août 2019 au Club Nautique Woodlands à partir de 16 heures.

La 3^e collecte de sang des Léryverains aura lieu le mercredi 4 septembre 2019 de 14 heures à 19 heures 30 en la Salle Adolphe-Leduc à l'hôtel de ville.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

M. le conseiller Michel Robillard remercie les citoyens présents pour cet exercice démocratique. Il invite les citoyens à participer à la clinique de sang qui aura lieu le mercredi 4 septembre 2019 à l'hôtel de ville. Il indique que le Comité consultatif en environnement se rencontrera prochainement.

M. le conseiller Éric Pinard indique qu'il a assisté, en compagnie de d'autres membres du Conseil municipal et de citoyens, à la consultation publique du gouvernement provincial le 4 juillet 2019 sur leur projet de décret d'une zone d'intervention spéciale suite aux inondations printanières.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur le projet de décret d'une zone d'intervention spéciale suite aux inondations printanières (les modifications à venir par le gouvernement provincial sur la cartographie de la zone d'intervention spéciale, l'impact possible sur le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II, la provenance des informations afin de produire la cartographie, la possibilité d'effectuer des travaux dans la zone d'intervention spéciale cet été, la possibilité de renforcer les berges, l'impact du barrage Moses-Saunders (Cornwall) sur le niveau du fleuve Saint-Laurent/Lac Saint-Louis), le projet de nouvelle école de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries en la Ville de Léry, la possibilité d'une règlementation municipale régissant les haies, la grandeur du nouveau bac à être livré pour la collecte des matières organiques, la possibilité de donner plus de contraventions aux cyclistes fautifs, l'exercice de planification du développement immobilier par le Comité consultatif d'urbanisme ainsi que sur la possibilité de devenir une ville intelligente (cité en exemple - Ville de Lac-Mégantic).

2019-07-100 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent, appuyé par Mme la conseillère Johanne Dutil, que la présente séance soit et est levée ; il est 21 heures 17.

doptée à l'unanimité	
	MAIRE
- DID	
DIR	ECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER